



Publication  
éditée par le  
Collectif des  
Retraités.e.s  
CGT du  
Mâconnais,  
Clunyois,  
Tournugeois

Syndicat CGT  
des Retraités.e.s  
Place des Cordeliers,  
71000 MACON  
Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundi  
du mois  
de 14h30 à 17h .  
06 83 46 59 08.  
[multipro-  
retraitescgt.macon  
@orange.fr](mailto:multipro-retraitescgt.macon@orange.fr)

[www.cgt-macon.org/  
actualites/](http://www.cgt-macon.org/actualites/)

Directeur de  
publication  
J. PERRIN

Responsable  
rédaction  
M.FREMY

## UN COLLECTIF RETRAITÉ ACTIF

Le premier semestre 2023 a été marqué par notre mobilisation contre la réforme des retraites, avec des temps forts à plus de 5000 personnes à Mâcon.

Nous avons toutes et tous pris conscience de la férocité du pouvoir, mais aussi de la force que peut produire l'unité syndicale.

**Les derniers mois, le collectif retraité a multiplié les initiatives sur les problèmes d'accès aux soins, les services publics, le pouvoir d'achat.**

Dès janvier Salle Deschizeaux nous avons organisé avec LSR un débat autour des questions de santé. Une 50aine de participant.es ont échangé.

**Pour donner suite nous avons lancé une pétition santé pour l'accès aux soins.** Elle a été reprise par L'Union Syndicale des Retraités.es 71 (USR) et les USR de Bourgogne (Article page 5).

**Ce sont 14.692 signatures dont 2808 de notre syndicat qui ont été remises à l'ARS à Dijon le 26 septembre.**

**Le pouvoir d'achat est et restera notre bataille.** C'est dans ce sens qu'à notre assemblée de rentrée de septembre, nous avons expliqué avec un diaporama le fonctionnement de la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO et les propositions CGT pour augmenter les pensions.

Les 5 semaines de négociations sur l'Agirc-Arrco se sont achevées le

4 octobre (Article page 2). Notre mobilisation a permis des avancées, notamment le plafonnement du cumul « emploi/retraite » avec l'option la plus équitable retenue et une réflexion est engagée pour une attribution minimale de points pour les carrières hachées (stages, chômage, temps partiel, etc.) et les années d'étude

Nous nous sommes également intéressés.es aux mobilités sur notre agglomération et avons rencontré la Direction Générale Adjointe de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de la MBA (Article pages 6 et 7).

Le 24 octobre, nous nous sommes installés Place de la Barre pour aller à la rencontre de nos concitoyens, faire signer la carte-pétition unitaire pour une augmentation des pensions à hauteur de l'inflation (Article page 2).



**Des retraités actifs et des luttes qui vont se poursuivre sur le territoire mâconnais pour répondre à nos revendications**

C'est une toute autre France, celle de la volonté de bien vivre et de l'imposer, que nous voulons obtenir.



**Bonne lecture de ce journal**

**PS : Une nouvelle rubrique (Dernière page) <<droit de réponse>> vous permettra de réagir. Nous publierons vos réactions, vos « coup de gueule » dans le prochain numéro.**



# POUVOIR D'ACHAT *Parlons-en ?*



La CGT a porté, lors des négociations, plusieurs propositions pour "que le pouvoir d'achat des pensions évolue au même rythme que celui des salaires afin que les retraités bénéficient des gains de productivité et donc des hausses de pouvoir d'achat dont bénéficient les actifs-ives. »

## Les pensions complémentaires des ex-salariés du privé seront revalorisées de 4,9% au 1er novembre

Le patronat a multiplié les attaques en évoquant une baisse des cotisations, ou en proposant d'introduire de la capitalisation dans le régime.

Alors que les syndicats exigeaient 5%, un minimum pour faire face à l'inflation, le Medef n'a accepté que 4,9%. Une provocation.

## Le malus (ou décote) de 10% est supprimé au 1er décembre

Malgré les réticences du patronat, le malus sur le montant de la pension Agirc-Arrco va être supprimé au 1er avril.

Ce dispositif visait à inciter les salariés à travailler un an de plus même en ayant atteint l'âge légal de départ et la durée de cotisation requise.

## La contribution de l'Agirc-Arrco au régime général exigée par le gouvernement, toujours en débat

Il réclame un à trois milliards d'euros par an aux caisses de retraites du privé d'ici 2030 pour financer le relèvement des «petites pensions», promesse de la réforme des retraites de 2023.

Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT a dénoncé sur France info : "Le gouvernement nous impose une réforme violente avec la retraite à 64 ans, et là maintenant il veut nous empêcher d'améliorer la pension des salariés du privé. Il ne faut pas se moquer du monde"

Face aux velléités du gouvernement de ponctionner dans les réserves de l'Agirc-Arrco, syndicats et patronat ont fait front commun pour dénoncer cette attaque.

En effet, 1 milliard par an cela représente 1,1% de revalorisation. L'accord conclu le 4 octobre prévoit la constitution d'un groupe de travail paritaire au premier semestre 2024 pour étudier un mécanisme de solidarité en direction des petites pensions.



**Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, a annoncé une revalorisation de 5,2% pour toutes les retraites au 1er janvier 2024.**

Elle sera certainement inférieure aux dispositions du code de la

Sécurité sociale et insuffisante au regard des pertes cumulées depuis de nombreuses années et particulièrement depuis le 1er janvier 2023.

Il faut rappeler que cette revalorisation au 1er janvier devrait simplement être une remise à niveau par rapport à l'inflation constatée en novembre, selon l'indice Insee en 2023.

Elle est surtout le fruit des mobilisations des retraités. Sans nos actions, il est vraisemblable que, dans le cadre des économies annoncées par le gouvernement, la revalorisation aurait été moindre.

Contrairement à ce qui a été déclaré par Bruno Le Maire, seules les pensions de base sont concernées.

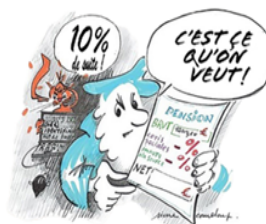
## AUGMENTER LES PENSIONS C'EST MAINTENANT

**413 milliards pour la Loi de Programmation Militaire en 7 ans (+ 40 %).**

**84,8 milliards d'exonérations de cotisations sociales en 2023.**

**Près de 160 milliards d'aides octroyées aux entreprises, sans contrôle.**

**Plus de 100 milliards de fraudes sociales et fiscales, d'évasion fiscale, chaque année.**



**+ 10 % d'augmentation immédiate en 2023 de nos retraites et pensions**

Ce n'est que justice sociale pour bien vivre sa retraite

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Signature :

**Vous pouvez signer la pétition sur le site:**  
<https://www.change.org/p/10-d-augmentation-immédiate>



Alors que l'inflation se poursuit, rien n'est prévu sur 2023, pour une revalorisation des pensions de retraite de base. C'est pourtant de la compétence du gouvernement.

Cette année, Macron continue de plumer les retraité.es comme il le fait depuis son élection.

C'est plus de 60 milliards qu'il a pris dans la poche des retraité.es depuis 2017 (désindexation des pensions, CSG...).

Selon l'indice Insee, la moyenne de l'inflation 2023, est de l'ordre de 5,8 en septembre. Or nous n'avons eu que 0,8 % au 1er janvier 2023.

Mois après mois, le décalage entre le montant de nos pensions et les prix s'accroît. De plus, l'indice Insee n'est pas représentatif des dépenses réelles de la grande majorité des retraité.es. **Compte-tenu des pertes cumulées depuis le 1er janvier 2017, nos pensions de retraite, de base et complémentaires ont perdu environ 10 % et le décalage est encore supérieur par rapport au Smic ou au salaire mensuel de base.**

### C'est 10 % qu'il nous faut !

L'essentiel des pseudo-experts estimera certainement que c'est impossible à financer.

#### C'est faux

Une revalorisation de 10 %, c'est, annuellement, de l'ordre de 14 à 15 milliards pour la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et 7,5 milliards pour l'Agirc-Arrco (dont les réserves s'élèvent à plus de 68 milliards d'euros), soit bien moins que les dépenses militaires annuelles ou que les exonérations de cotisations sociales.

De plus, ces augmentations entraîneraient des rentrées fiscales et sociales supplémentaires.

## EXPLOSION DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

**GAZ, ÉLECTRICITÉ...  
TARIFS EN HAUSSE.**



La Commission de régulation de l'énergie (CRE), chargée de la régulation du "marché de l'énergie", annonce une hausse de 10 à 20% du prix de l'électricité début 2024.

Le prix de l'électricité qui a augmenté de 4% en 2022, de 15% en février 2023, de 10% en août 2023, va donc prendre encore 10 à 20% début 2024.

## Comment pouvoir s'éclairer, se chauffer ?

Le prix de l'électricité est indexé au niveau européen. Même si la France produit de l'électricité peu chère, elle ne peut pas la vendre en-dessous du marché fixé à l'échelle de l'Union Européenne.

Le prix de l'électricité est aussi aligné sur un tarif du gaz. Si le prix du gaz augmente, celui de l'électricité aussi, sans aucun lien avec son coût réel.

**Une arnaque totale !**

## CARBURANT, L'ÉTAT SE REMPLIT LES POCHE

À 2 euros le litre, il y a 1,20 euro pour l'Etat (60% de taxes). Le prix du carburant hors taxes est donc de 80 centimes par litre.

Le gouvernement ne s'attaque pas aux producteurs et ne propose surtout pas de diminuer les taxes de l'Etat.

**Ce sont des milliards qui rentrent dans les caisses, mais qui ne ruissellent jamais!** Il faut arrêter de nous prendre pour des vaches à lait !



**Et le gouvernement a permis que les loyers sociaux augmentent jusqu'à + 3,6% en 2023.**

## RÉDUFLATION ou shrinkflation

Stratégie commerciale qui consiste à réduire la taille, la quantité ou la qualité d'un produit pour ne pas augmenter ou limiter l'augmentation de son prix



## 2,8 MILLIONS DE MILLIONNAIRES 14 MILLIONS DE PAUVRES

### Cherchez l'erreur !

Au jeu de « Qui veut gagner des millionnaires ? » **la France** est le 3ème pays derrière les États-Unis et la Chine, selon un rapport annuel de la banque UBS. **D'après son comptage, ils sont 2,8 millions sur notre territoire, chiffre en augmentation par rapport à l'année dernière tandis que, dans les autres pays, la tendance est plutôt à la baisse.**

Ils peuvent remercier Macron qui, depuis 2017, a baissé les impôts des entreprises, créé le prélèvement forfaitaire unique (*dont le montant bénéficie largement aux plus hauts revenus*) et transformé l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en simple impôt sur la fortune immobilière (IFI) afin de ne plus imposer les titres financiers détenus par les personnes aisées.

**La politique fiscale en faveur des milliardaires, entre 2009 et 2022, leur a permis d'augmenter leur patrimoine de 439%.**

En 2022, la TVA a rapporté 180 milliards, l'impôt sur le revenu 89 milliards et l'impôt sur les sociétés



69 milliards. C'est donc la TVA, cet impôt sur nos achats de tous les jours (*alimentation, énergie, essence...*) qui remplit le plus les caisses de l'Etat.

**Ce sont les chômeurs, les personnes au RSA, les salariés, les retraités qui en payent plus le prix et que l'on accuse de coûter "un pognon de dingue" !**

**C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches.** Victor Hugo

## LA SANTÉ Parlons-en ?



### ENQUÊTE IFOP SUR LE RENONCEMENT DES FRANÇAIS AUX SOINS

Les Français font le constat d'une augmentation des frais de santé. **Près de 9 Français sur 10 considèrent que se soigner devient de plus en plus cher.**

Si une majorité des sondés (68%) estime que l'augmentation des tarifs des consultations médicales est normale, une part plus importante encore considère que ce n'est pas à eux de supporter cette augmentation des coûts (83%).

**Un Français sur quatre a déjà renoncé, pour des raisons financières, à des soins, des équipements médicaux dentaires ou optiques, alors qu'il en avait besoin.** En cause, l'augmentation du coût de la vie, le fait que la complémentaire santé ne couvre pas la totalité des frais, et l'avance du prix de la consultation.

Et lorsque ce ne sont pas les frais qui sont mis en avant, c'est la difficulté d'accès à la consultation dans certaines zones.

**13% déclarent qu'ils n'ont pas réussi à obtenir un rendez-vous dans des délais raisonnables, 7% qu'il n'y a aucun médecin à proximité de leur domicile ou qu'ils vivent dans les déserts médicaux.**



Côté soins médicaux, 64% des répondants déclarent avoir renoncé à une consultation chez un médecin spécialisé, principalement chez le dentiste (37%) et, dans une moindre mesure, l'ophtalmo-

logue (20%) ou le dermatologue (14%). La prothèse dentaire (35%) ou un équipement optique (32%) sont les principaux équipements sacrifiés.



## LE GOUVERNEMENT SE SERT ENCORE DANS NOS POCHEs

### Franchise Médicale Participation Forfaitaire

En juin 2023, les assises des finances publiques réunies à l'initiative du ministère de l'Économie ont été l'occasion pour Bruno Le Maire de formuler plusieurs propositions qui devraient être reprises dans le PLFSS 2024 (Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale).

Il s'agit en fait, d'augmenter le reste à charge lié aux soins pour l'ensemble des patient·es via deux mécanismes :

→ **Le doublement de la franchise médicale** assortie d'une modification du plafond de reste à charge ; de 50 centimes à 1 euros pour chaque achat d'une boîte de médicament remboursée.

Un généraliste prescrit en moyenne 450 euros de médicaments par patient et par an.

Cette franchise épargne 500 à 600 millions d'euros de dépenses aux caisses de l'Assurance maladie

→ **Le doublement de la participation forfaitaire**, de 1 à 2 euros pour chaque consultation chez le médecin, notamment.

C'est donc un doublement de toutes les sommes non remboursables et la poursuite par le gouvernement de sa politique d'austérité imposée à tous les travailleur·ses. Pour le gouvernement, le doublement des franchises et participations forfaitaires rapporteraient 1,5 milliard d'euros à la Sécu.

UNE IDÉE POUR ARRÊTER  
LA HAUSSE DE  
CONSUMATION  
DE MÉDICAMENTS?

SUPPRIMONS  
LES MALADIES !

### Pour les salariés : diminution des arrêts maladie

Leur nombre étant passé de 6,4 à 8,8 millions par an en dix ans, pour un coût de près de 16 milliards d'euros. **On se demande pourquoi ???**

Une piste du gouvernement est d'allonger le « délai de carence » de trois jours (période initiale sans indemnité journalière de l'assurance maladie) à quatre ou cinq jours, avec des contrôles patronaux renforcés.

### DÉREMBOURSEMENT DES SOINS DENTAIRES



### Déremboursement des soins dentaires

L'Assurance maladie ne remboursera les actes réalisés par les dentistes à hauteur de 65% ou 55% contre 70% auparavant.

Les complémentaires santé prendront en charge le surcoût engendré sauf pour les personnes sans complémentaires.

Ces dernières payeront davantage de leurs poches. Quant à ceux qui ont une complémentaire santé, il faut s'attendre à des hausses de cotisations.

## LES RETRAITÉES À L'ARS LE 26 SEPTEMBRE



À l'initiative du syndicat CGT des retraité.es du bassin mâconnais une campagne de mobilisation sous forme de pétitions

**POUR**  
UNE MÉDECINE DE PROXIMITÉ  
UN ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS  
DES HÔPITAUX PUBLICS,  
MATERNITÉS, DE PROXIMITÉ  
**CONTRE**  
LES DÉSERTS MÉDICAUX  
LES DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES

s'est développée ensuite en Saône et Loire puis s'est élargie à la Bourgogne.

**2808 signatures recueillies par le syndicat.**  
**5515 en Saône et Loire**  
**14.692 en Bourgogne.**



**150 retraité.es rassemblé.es au siège de l'ARS à Dijon. Une délégation reçue, écoutée (pour une fois) et une manifestation colorée de l'ARS à la Place de la République.**

**Une intervention reprenant la situation critique de l'accès aux soins et nos propositions.**

**Les retraité.es CGT ont été au contact de 14.692 personnes pour recueillir leur signature qui ont été déposées au directeur adjoint de l'ARS.**



Cette action n'est pas une fin en soi. **Nous allons demander à nos députés de nous recevoir pour exprimer nos besoins et propositions** en s'appuyant sur le nombre de signataires de la pétition. Un courrier en ce sens a été envoyé au député Benjamin DIRX par notre syndicat.

**L'Union Syndicale des Retraité.es du 71 organise une Table Ronde sur l'accès aux soins le 8 décembre** avec 1 médecin généraliste, Président de la Fédération des Centres de Santé et un autre Président de l'Union Syndicale des Médecins de Centre de Santé, un journaliste de Vie Nouvelle, un représentant de la Fédération de la Mutualité Française. Toutes les informations vous seront communiquées mi novembre.

## VOUS PRENDREZ BIEN UNE NAVETTE GRATUITE



**Face aux difficultés pour se déplacer, le syndicat CGT des retraité.es a décidé de faire connaître les besoins des retraité.es à la MBA qui travaille actuellement sur le Schéma Départemental des Mobilités afin qu'il y soit répondu.**

Les mobilités sont de la compétence de la MBA (Mâconnais-Beaujolais-Agglomération): les transports urbains, les transports périurbains et la mobilité douce (cheminement piéton, voie cyclable).

Pour le transport urbain, la MBA a donné Délégation de Service Public (DSP) à la société Tréma du groupe Transdev.

Le renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) au 1er juillet 2024 a été l'occasion pour les retraités CGT, de rencontrer le 25 septembre, la Directrice Générale adjointe de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

**Nous avons demandé, suite aux besoins recensés auprès des retraités, de nouveaux services pour les habitants de Mâcon et son agglomération.**

**- La gratuité totale des transports en commun sur le territoire.**

La Direction Générale de l'environnement et de l'aménagement du territoire n'y est pas du tout favorable, prétextant que la gratuité favorise la dégradation des bus par les jeunes (à notre connaissance les transports scolaires gratuits n'engendrent pas plus de dégradations) et qu'il y a un budget à respecter !

N'ayant pas eu connaissance des recettes commerciales (vente de titres de transport), nous ne pouvons savoir la part que cela représente sur le financement des transports en commun pour l'agglomération.

En effet, si cette part est inférieure à 17 % selon le GART (Groupement des autorités responsables de transport) la gratuité des transports en commun serait peu coûteuse.

Tout d'abord, elle permet de faire des économies car il n'y a plus de frais de billetterie ni de contrôle.

Cependant, si la gratuité est un succès, l'augmentation très forte de la fréquentation peut au contraire faire doubler la facture et faire peur à la MBA.





### Bien d'autres villes ont opté pour la gratuité des transports urbains (Dunkerque, Aubagne...)

La MBA projette la mise en service d'une deuxième navette gratuite d'Est en Ouest qui desservira de St Laurent au pôle santé (l'hôpital, la clinique).

#### Nous avons aussi demandé pour les navettes:

▪ **La desserte des quartiers Flacé, Saugeraies, Gautriats, Bioux, La chanaye** mais seul Flacé est retenu sur le circuit concerné par la gratuité.

« Il n'est pas possible de faire plus, il y a un budget à respecter qu'il faut gérer en bon père de famille ! »

▪ **La révision des horaires qui va être satisfaite** puisque qu'ils seront étudiés pour être avancés à 7h30 afin de correspondre aux salariés qui se rendent au travail, et à la fréquentation importante de la gare SNCF de Mâcon Ville.

▪ **La circulation le dimanche** (événements culturels, sportifs ou visites au Centre Hospitalier) **et le lundi** (les administrations sont ouvertes). Notre proposition ne se justifie pas selon la MBA (commerces centre-ville fermés et demandes faibles).

Les services TPMP (Transport de Personnes à Mobilité Réduite) et à la demande (4 véhicules) sont là pour assurer les besoins, a répondu la direction.

**Nous avons demandé la possibilité de faire tourner les navettes le lundi avec un cadencement moins important!**

▪ **Le maintien des tarifs de bus en 2024 au tarif 2023:** ils seront négociés pour la nouvelle DSP et validés par le Comité des Partenaires dans les mois qui viennent.

▪ **La révision du graphique** des cartes, plans des trajets bus et totems qui sont peu lisibles. Ce sera pris en compte dans la future négociation DSP.

▪ **L'installation supplémentaire d'abris bus aux arrêts très fréquentés : Pathé-Cinéma et Hôtel de Ville par exemple** (compétence de la VILLE de Mâcon, notre demande sera transmise au Maire par Mme CANNET).

▪ **La gratuité entre les gares de Mâcon-Ville et Mâcon Loché TGV.** Elle n'a pas été retenue, par contre seront étudiés les horaires pour assurer un bus du 1<sup>er</sup> au dernier train.

**Restons vigilants et poursuivons notre démarche**

## Le billet de Jean-Marc

### POLITIQUE DE LA VILLE

« Les émeutes » de cette fin de printemps, regard d'un agent ayant œuvré sur les quartiers d'habitats sociaux.

**Que s'est il passé pour que l'on en arrive à cela ?**

Un jeune connu des services de police à refusé d'obtempérer, et un policier lui a tiré dessus à bout portant. Les 2

actes sont à condamner, le geste fatal qui entraîne un jeune allant vers sa majorité, vers la mort, n'est pas acceptable.

### Petite analyse, d'un ancien intervenant sur les quartiers d'habitats sociaux.

Depuis plus de 50 ans (*le premier plan était le plan « BARRES et TOURS » en 1971*), l'État n'a eu de cesse de mettre en place des conventions avec les villes pour leur rénovation. « contrats de ville », « Zone de Redynamisation Urbaine », « Zones Franches », « contrats urbains de cohésions sociales »..., plans qui n'étaient tous que destinés à « l'économique ». **Sait-on vraiment penché sur l'humain ? Ces plans ont nourris les entreprises du BTP, mais ont peu servi les habitants.**

Le bâti a souvent été soit démolit, soit rénové, mais les services aux personnes ont été la plupart du temps supprimés. Suppression des gardiens d'immeubles au « profit » de correspondant de quartier qui ont plusieurs milliers d'habitants à gérer. Suppression des services publics de proximité (*plus d'agence postale, plus de mairie annexe, plus de police de proximité*), qui entraîne la disparition des commerces de proximité.

Du côté associatif, plus d'envie de s'engager, des structures municipales mises à disposition souvent dégradées ou fermées. Avec une disparition progressive des équipements de quartier (*centre social, crèches, maison de quartier voire Maison des Jeunes et de la Culture*).

La nature ayant horreur du vide, ce sont souvent les associations communautaires qui ont pris le relais.

Alors, les émeutes pour Nahel, trouvent quelles origines ? Elles sont multiples et je n'ai pas la prétention de toutes les relever.

Tout d'abord des territoires entiers abandonnés de la République. Les lois qui s'y déploient ne sont plus celles de la République mais celles des dealers, des petits malfrats, au grand désespoir de la grande majorité de nos concitoyens qui y vivent.

Ensuite, et en lien, la difficulté pour obtenir un emploi pour les gens qui habitent ces zones. C'est la discrimination d'origine géographique, certes punie par la loi, mais inconséquente.

Enfin, c'est le fruit, d'une absence de volonté politique de se doter de moyens permettant une bonne intégration, de se doter d'une véritable politique de peuplement afin d'éviter le communautarisme.

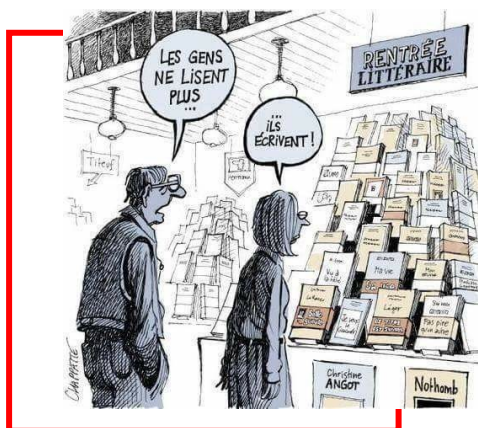
**SUITE PAGE 8**

## SUITE DE LA PAGE 7

C'est aussi à mes yeux, cette volonté qu'ont certains à décrédibiliser nos services de protection des populations, même si on le sait, une minorité de ces agents sont proches des thèses de l'extrême droite.

**Revendiquons la mise en œuvre de politiques au service de nos concitoyens les plus démunis et les plus marginalisés par leur lieu d'habitation, revendiquons pour que chaque citoyen ait accès aux services publics, et à une éducation, avec des moyens dignes de ce nom. Revendiquons pour que chacun, ait un salaire digne.**

Jean Marc DUMAS



## ***RUBRIQUE « Droit de réponse »***

***Nous vous invitons à nous faire***

***part de vos***

***remarques, commentaires ,***

***« Coup de Gueule »***



**PAIX DANS LE MONDE - PAIX DANS LE MONDE - PAIX  
DANS LE MONDE - PAIX DANS LE MONDE - PAIX**

**Militants,  
adhérents,  
ensemble  
soyons  
solidaires**

Depuis plus  
de 30 ans,  
la Macif protège  
l'activité  
syndicale

partenariat@macif.fr



MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

## **Rejoignez-nous !**

*Se syndiquer, c'est aussi important en retraite qu'en activité.*

Notre seul atout : Rester solidaires et agir ensemble, chacun.e comme il, elle peut, pour être plus fort.es.

**J'adhère au syndicat CGT des retraité.es du Mâconnais, Clunisois, Tournugeois .**

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

.....CP.....

Ville .....

Tél.....

Courriel [Facultatif].....

Signature.....

**A retourner à : Syndicat CGT des Retraités  
Place des Cordeliers 71000 Mâcon**